

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 25/07/2025 - 20502 - 2001 B 02652 - 440 200 053 - SUD
OUEST CONSEIL

202500969

SUD OUEST CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 607 000 euros
Siège social : 58 allée Manureva, 33950 LEGE-CAP-FERRET
440 200 053 RCS BORDEAUX

REQUÊTE
à Monsieur le Président du tribunal
de commerce de BORDEAUX

Le soussigné Monsieur Matthieu GUFFLET,

Agissant en qualité de Président de la société SUD OUEST CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 607 000 euros, dont le siège social est 58 allée Manureva, 33950 LEGE-CAP-FERRET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 440 200 053 RCS BORDEAUX,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société SUD OUEST CONSEIL a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2024,

Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Cependant, notre commissaire aux comptes n'ayant pas terminé ses diligences relatives à la certification des comptes clos au 31 décembre 2024 et n'ayant pas rendu son rapport, l'assemblée devant statuer sur les comptes annuels ne pourra avoir lieu dans les délais légaux.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société SUD OUEST CONSEIL qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre mois, soit jusqu'au 31 octobre 2025 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Fait à LEGE-CAP-FERRET
Le 18 juillet 2025

Matthieu GUFFLET
Président

Matthieu GUFFLET

✓ Certified by  yousign

SUD OUEST CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 607 000 euros
Siège social : 58 allée Manureva, 33950 LEGE-CAP-FERRET
440 200 053 RCS BORDEAUX

PROCURATION

Je soussigné **Matthieu GUFFLET**,
demeurant 34, rue du docteur Blanche, 75016 PARIS, Président de la société SUD OUEST
CONSEIL,

Donne par les présentes pouvoir à Monsieur Jonathan STURM, expert-comptable associé et
directeur général de la société COCERTO ENTREPRISE, élisant domicile 24, rue de Londres –
75009 PARIS.

- de pour moi et en mon nom, réaliser toutes déclarations se rapportant à ma demande de
création, de correction, de complétion, de modification ou de cessation d'activité de mon
entreprise, auprès du Guichet unique de l'INPI, des greffes du tribunal de commerce ou du
tribunal des activités économiques et des organismes compétents ;

- déposer les déclarations des informations relatives aux bénéficiaires effectifs de
l'entreprise et procéder à la modification de ces informations ;

- le cas échéant, solliciter les immatriculations, modifications et radiations conséquentes
auprès du registre national des entreprises, du registre du commerce et des sociétés, du
registre des bénéficiaires effectifs, du registre spécial des agents commerciaux, du registre
spécial des entreprises individuelles à responsabilité limitée, et du répertoire national des
entreprises et de leurs établissements ;

- procéder au dépôt de toutes pièces annexes et justificatives requises et signer tous
documents ou fichiers, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable
quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire
;

- recevoir les récépissés ainsi que toute pièce afférente à la formalité, émanant des
différents organismes, et notamment tout accusé réception du dépôt auprès du registre
national des entreprises et du registre du commerce, tout extrait mis à jour du registre du
commerce (Kbis), toute attestation d'inscription ou de modification auprès du registre des
bénéficiaires effectifs.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Paris
Le 18 juillet 2025

Matthieu GUFFLET

Matthieu GUFFLET

✓ Certified by  yousign



ORDONNANCE

NOUS, Marc SALAÛN, Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L 227.1, L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 31.10.2025

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024, de

SAS SUD OUEST CONSEIL
(N° Siren : 440200053 / N° Gestion : 2001 B 2652)
58 Allée Manureva
33950 Lège-Cap-Ferret

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 28,87 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné à BORDEAUX en notre Cabinet, au palais de la Bourse.

2025O00969



Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

EXTRA/CAO/2001 B 02652
SUD OUEST CONSEIL
58 ALLÉE MANUREVA
33950 LÈGE-CAP-FERRET

Nos références : CAO/2001 B 02652

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée SUD OUEST CONSEIL

58 ALLÉE MANUREVA
33950 LÈGE-CAP-FERRET

SIREN : 440 200 053

N° de gestion : 2001 B 02652

Le greffier soussigné constate le 25/07/2025 le dépôt, enregistré sous le numéro 2025/20502, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 25/07/2025 N° 2025O00969
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 25/07/2025

Le greffier

Maître Jean-Marc BAHANS



Signature